

*Gaspillage et mauvaise gestion*

dépenses ont été fortement réduites ces dernières années et sont stabilisées à présent aux environs de 5 millions de dollars par an, alors qu'elles étaient de 7 millions de dollars par an avant l'application du programme d'austérité. De nouvelles politiques ont été également appliquées pour maintenir ce nouveau plafond de 5 millions de dollars.

Pour réduire le nombre d'employés qui étaient engagés par l'intermédiaire des agences d'emplois temporaire, le Conseil du Trésor a inauguré l'année dernière une nouvelle politique qui ne permet plus d'engager des employés pour plus de huit semaines consécutives. Tous les contrats passés avec les agences, dans le cadre de cette politique, sont conclus par le ministère des Approvisionnements et Services. Ces politiques ont permis de mieux utiliser les fonctionnaires actuels et de réduire les dépenses gouvernementales au chapitre du personnel extérieur d'appoint de plusieurs millions de dollars.

Alors que les articles parus l'année dernière dans les journaux annonçaient que 25 millions de dollars avaient été dépensés au chapitre des emplois temporaires, ces dépenses pour les neuf premiers mois de l'année financière courante étaient de 6.6 millions de dollars pour la région de la capitale nationale, et de 4 millions de dollars environ pour les services fédéraux ailleurs au Canada.

Depuis 1975, on a réduit de 90 p. 100 les billets d'avion de première classe destinés aux fonctionnaires.

En ce qui concerne les dépenses du gouvernement au chapitre de l'informatique, exprimées en dollars de 1974, celles-ci sont restées pratiquement stationnaires et sont de l'ordre de 210 millions de dollars par an. Conformément à la politique du gouvernement, on a de plus en plus recours aux services du secteur privé, et sur une dépense totale d'environ 380 millions de dollars, celles-ci représenteront, pense-t-on, 49 millions de dollars en 1979-1980.

Nous avons également établi de nouvelles politiques et des mécanismes de contrôle plus rigoureux en ce qui concerne les dépenses de pensions, frais de voyage, de conférence et autres frais de participation indispensables, grâce à quoi les codes de dépenses nouvellement établis pour ces articles permettront une étude et un contrôle minutieux d'une année sur l'autre.

Comme nous étions bien décidés de façon générale à améliorer l'administration de toute la Fonction publique, le Conseil du Trésor a mis en application, l'an dernier, de nouvelles mesures relatives à l'administration des importants projets d'immobilisation: il a exigé que les contrats conclus avec des particuliers soient mieux rédigés, il a imposé des directives plus strictes régissant le montant des honoraires à ne pas dépasser ainsi qu'un contrôle plus strict des contrats conclus avec des fonctionnaires à la retraite.

En plus de ce vaste ensemble de mesures administratives, le Conseil du Trésor a donné un nouvel élan au programme prévoyant une prime d'encouragement dans tous les secteurs gouvernementaux à l'intention des employés qui présentent des suggestions précises permettant d'améliorer l'efficacité de leur programme. Je suis heureux de signaler que les améliorations ainsi réalisées ont eu pour résultat net de permettre des économies de 9.7 millions de dollars en 1978. Ces économies ont augmenté de 300 p. 100 par rapport aux économies annuelles moyennes des années précédentes. Ces initiatives ont eu pour résultat de sensibiliser beaucoup plus les fonctionnaires à l'importance des restrictions administratives. On a ainsi

pu économiser quelque 75 millions de dollars grâce à ces mesures au cours de la dernière année financière.

Ce n'est pas le seul domaine où les fonctionnaires se soient montrés beaucoup plus sensibles aux questions d'économie et d'efficacité dans leurs activités ministérielles. Le poste de contrôleur général du Canada en est un autre exemple évident. Peu de temps après la nomination du contrôleur général, le gouvernement a annoncé que son bureau entreprenait un projet d'amélioration des pratiques et des contrôles de gestion. Ce programme prévoyait de déterminer en collaboration avec les ministères, les améliorations à effectuer dans le domaine de la gestion et de la vérification, et d'établir des plans d'action permettant de mettre ces améliorations en application. Ce programme devait également fournir au gouvernement un aperçu général de la gestion et de la vérification pratiquées dans la Fonction publique et ainsi de fournir des données sur lesquelles on pourrait se fonder pour les évaluer.

L'examen de ce programme devait initialement porter sur les 20 ministères les plus importants du gouvernement et englober 70 p. 100 du budget et 84 p. 100 du nombre d'années hommes. On a par la suite décidé d'examiner aussi autres organismes et les pourcentages précités s'élèvent maintenant à 76 et 90 p. 100 respectivement.

Ce programme est examiné par des équipes composées de plus de 40 experts du bureau du contrôleur général et la coordination est effectuée par un petit secrétariat de cinq personnes. L'enquête porte sur la majeure partie du cycle gestionnel, de la planification à la vérification, en passant par les différentes étapes administratives et par les mécanismes de surveillance. Cette enquête est basée sur un questionnaire qui a été préparé d'avance par le bureau du contrôleur général. Les résultats de l'enquête seront l'objet d'entretiens entre le contrôleur général et le sous-ministre du ministère concerné. Lorsqu'il s'avère, à la suite de l'enquête, qu'une amélioration est nécessaire, le ministère en cause doit établir, en s'inspirant des résultats de l'enquête et des entretiens avec le sous-ministre, un programme visant à améliorer ses méthodes de travail et de vérification.

Il y a actuellement 13 ministères sur lesquels l'enquête est terminée; l'enquête sur les sept autres ministères du premier groupe est plus qu'à moitié terminée. On est en train de mettre la dernière main au programme d'action dans trois ministères. On pense que les programmes du premier groupe de 20 ministères seront acceptés pour décembre 1979 et que ceux de l'autre groupe de 10 ministères le seront pour avril 1980.

Les résultats de l'enquête dite IMPAC se font déjà ressentir. Bien souvent, à leur arrivée dans les ministères, les enquêteurs constatent que les principaux besoins ont déjà été déterminés et que l'on est en train de prendre les mesures qui s'imposent. Il faudra attendre un certain nombre d'années pour que certains programmes d'action découlant de l'enquête dite IMPAC puissent être mis en œuvre complètement et bien que normalement la situation doive s'améliorer tout de suite dans tous les ministères, certains programmes d'envergure ne seront pas terminés avant un certain nombre d'années. Le contrôleur général tiendra le Conseil du Trésor au courant de la situation et il veillera à ce que l'impulsion qui a été donnée se maintienne.